



SAS METHA JULIEN
1843 Route de Saint-Pois
Chérencé-le-Roussel
50520 Juvigny-les-Vallées

**Installation Classée
pour la Protection de l'Environnement**

Diagnostic de zone humide

<i>Réalisateur :</i>	<i>E. CADIOU</i>
<i>Relecteur :</i>	<i>F. SAUVÉ</i>
<i>Date de réalisation :</i>	<i>Février 2026</i>
<i>Version n° :</i>	<i>1</i>

SET Environnement - 26 ter rue de La Lande Gohin – 35430 ST-JOUAN-DES-GUERETS
EURL au capital de 7700 € - Code APE: 7112B – RCS SAINT-MALO 443677877
Tel : 02 99 58 26 44 - Fax 02 99 58 26 42

Courriel : contact@setenvironnement.com - Site internet : <http://www.setenvironnement.com/>

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 PRÉSENTATION DU SITE.....	4
1.1 PETITIONNAIRE.....	4
1.2 LOCALISATION	4
1.3 REFERENCES CADASTRALES	4
1.4 URBANISME.....	4
1.5 ENVIRONNEMENT PROCHE.....	5
2 DÉFINITION DES ZONES HUMIDES	6
2.1 R211-108 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	6
2.2 ARRÊTÉ DU 24/06/2008	6
2.3 CLASSES D'HYDROMORPHIE GEPPA 1981	7
3 ÉTAT INITIAL DU SITE.....	9
3.1 CLIMAT	9
3.2 TOPOGRAPHIE.....	9
3.3 GÉOLOGIE	10
3.4 HYDROGRAPHIE.....	10
3.5 CAPTAGE D'EAU POTABLE.....	10
3.6 PATRIMOINE NATUREL	11
3.7 ZONES HUMIDES INVENTORIEES	11
4 DIAGNOSTIC DE ZONE HUMIDE	13
4.1 CONDITIONS DES VISITES DE TERRAIN	13
4.2 PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE DU SITE D'ÉTUDE.....	13
4.3 INVENTAIRE DES HABITATS NATURELS.....	16
4.4 INVENTAIRE DE LA FLORE	16
4.4.1 Résultats de l'inventaire.....	16
4.4.2 Cas des Espèces Exotiques Envahissantes	18
4.4.3 Synthèse de la flore	18
4.5 INVESTIGATIONS PÉDOLOGIQUES	18
4.5.1 Présentation des sondages	18
4.5.2 Synthèse des sondages pédologiques	19
4.6 SYNTHÈSE DES CRITÈRES DE ZONES HUMIDES	19
CONCLUSION	20
ANNEXES	21
ANNEXE 1 : CARTE DE LOCALISATION	22
ANNEXE 2 : CADASTRE	24
ANNEXE 3 : CARTES DE LOCALISATION DES ESPACES NATURELS.....	26
ANNEXE 4 : CARTE DE LOCALISATION DES HABITATS	29
ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES	31
ANNEXE 6 : CARTE DE LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES.....	33

Introduction

La SAS METHA JULIEN prévoit la construction d'une unité de méthanisation au 1843 Route de Saint-Pois sur la commune de Juvigny-les-Vallées (50).

La parcelle envisagée pour la construction du site de méthanisation est actuellement une parcelle agricole exploitée. La SAS METHA JULIEN souhaite, préalablement à l'implantation de son projet, réaliser un diagnostic zone humide afin d'écarter toute suspicion de présence de zone humide.

Cette étude a donc pour objectif de :

- Identifier les sols et la végétation de la parcelle,
- Délimiter les zones humides.

1 **PRESENTATION DU SITE**

1.1 **Pétitionnaire**

Nom	SAS METHA JULIEN
Adresse	1843 Route de Saint-Pois, Chérencé-le-Roussel, 50520 Juvigny-les-Vallées
Adresse du projet d'installation	1843 Route de Saint-Pois, Chérencé-le-Roussel, 50520 Juvigny-les-Vallées
Personne chargée de l'affaire	M. Dimitri JULIEN
Téléphone	06 42 82 34 52
Mail	lesrousselières@orange.fr

1.2 **Localisation**

Le site de méthanisation sera implanté au lieu-dit Les Rousselières de Haut, au 1843 Route de Saint-Pois sur la commune de Juvigny-les-Vallées dans le département de la Manche (50), en région Normandie.

Celui-ci se situe à environ 1,6 km au nord-ouest du bourg de Chérencé-le-Roussel situé au nord de la commune de Juvigny-les-Vallées, et est accessible depuis la route départementale D33.

Annexe 1 : Carte de localisation

1.3 **Références cadastrales**

Le projet concernera les parcelles suivantes :

Tableau 1 : Parcelles concernées par le projet

Commune	Section	Parcelle	Superficie (m²)	Emprise du projet (m²)
Juvigny-les-Vallées	ZB	61	10 526	1 080
		63	54 672	11 580
TOTAL			65 198	12 660

La contenance totale des parcelles est de 65 198 m², mais l'emprise du projet sera d'environ 1,3 ha. La parcelle ZB n°63 est actuellement une parcelle agricole exploitée et la parcelle ZB n°61 contient principalement les bâtiments d'élevage et les ouvrages de stockages des effluents de l'EARL des Rousselières.

Annexe 2 : Extrait cadastral

1.4 **Urbanisme**

La commune de Chérencé-le-Roussel a été fusionnée avec six autres communes en 2017 pour former la commune de Juvigny-les-Vallées. Cette zone de la commune ne possède pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ni de carte communale. Les parcelles dans lesquelles sera implanté le projet sont couvertes par la Règlement National d'Urbanisme (RNU).

1.5 Environnement proche

L'environnement proche du site du projet est présenté sur la figure ci-dessous.

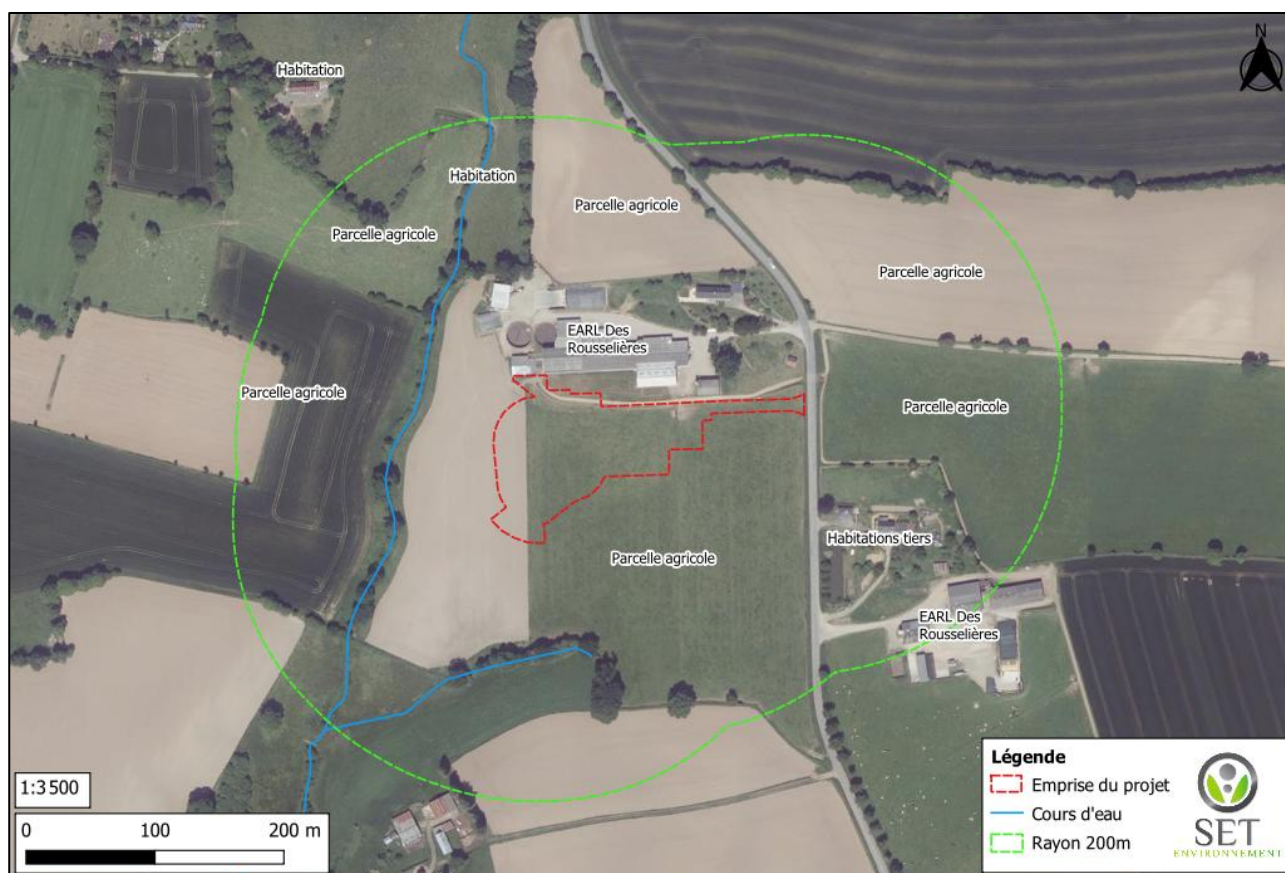


Figure 1 : Abords du site

Celui-ci est situé dans un paysage agricole, entouré de parcelles cultivées et de quelques hameaux, desservis par la route départementale D33 et les routes communales.

2 DEFINITION DES ZONES HUMIDES

2.1 R211-108 du Code de l'environnement

I.-Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1 du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

II.-La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

III.-Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les listes des types de sols et des plantes mentionnés au I.

IV.-Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

2.2 Arrêté du 24/06/2008

Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, article 1^{er}) et, dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-7 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Les sols des zones humides correspondent :

- À tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- À tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- Aux autres sols caractérisés par :
 - Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA
 - Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant

entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

2° Sa **végétation**, si elle existe, est caractérisée par :

- Soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- Soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés.

2.3 Classes d'hydromorphie GEPPA 1981

La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

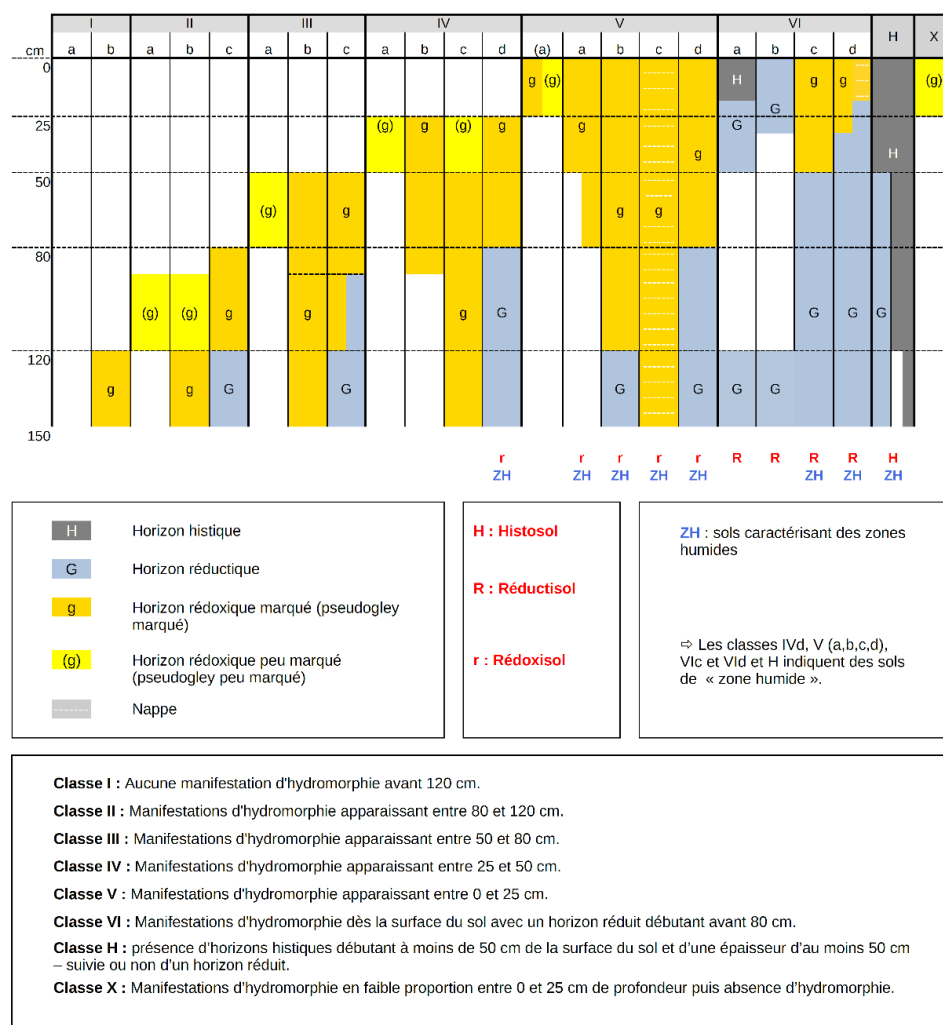


Figure 2 : Classes d'hydromorphie (GEPPA 1981)

Selon le Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides (MEDD, GISS, 2013), un horizon de sol est qualifié de rédoxique lorsqu'il est caractérisé par la présence de traits rédoxiques couvrant plus de 5 % de la surface de l'horizon observé sur une coupe verticale, comme illustré par la figure ci-contre.

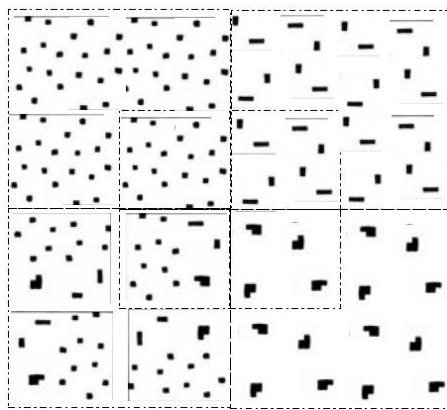


Figure 3 : Représentation de 5% de taches d'un horizon, en fonction de la taille et de la densité de ces taches (code Munsell)

3 ÉTAT INITIAL DU SITE

3.1 Climat

Source : Météo France – station de Brécey (50)

Le climat sur le secteur d'étude est de type océanique avec des températures mensuelles moyennes variant entre 4,9°C et 17,7°C. La température annuelle moyenne avoisine les 11°C. Dans le département de la Manche, les précipitations sont relativement fréquentes et uniformément réparties sur l'année, avec un cumul annuel de 910 mm en 2024. Les vents sont modérés à forts.

3.2 Topographie

Sur la commune, le point culminant est situé à la cote altimétrique 283 m NGF (Juvigny-le-Tertre, lieu-dit « Charlemagne » à l'est de la commune).

D'après les relevés topographiques effectués dans le cadre du projet, les côtes altimétriques sur la parcelle sont comprises entre 89 m NGF (limite sud) et 101 m NGF (limite est du site). Le site est situé sur un versant de colline orienté du nord-est vers le sud-ouest.

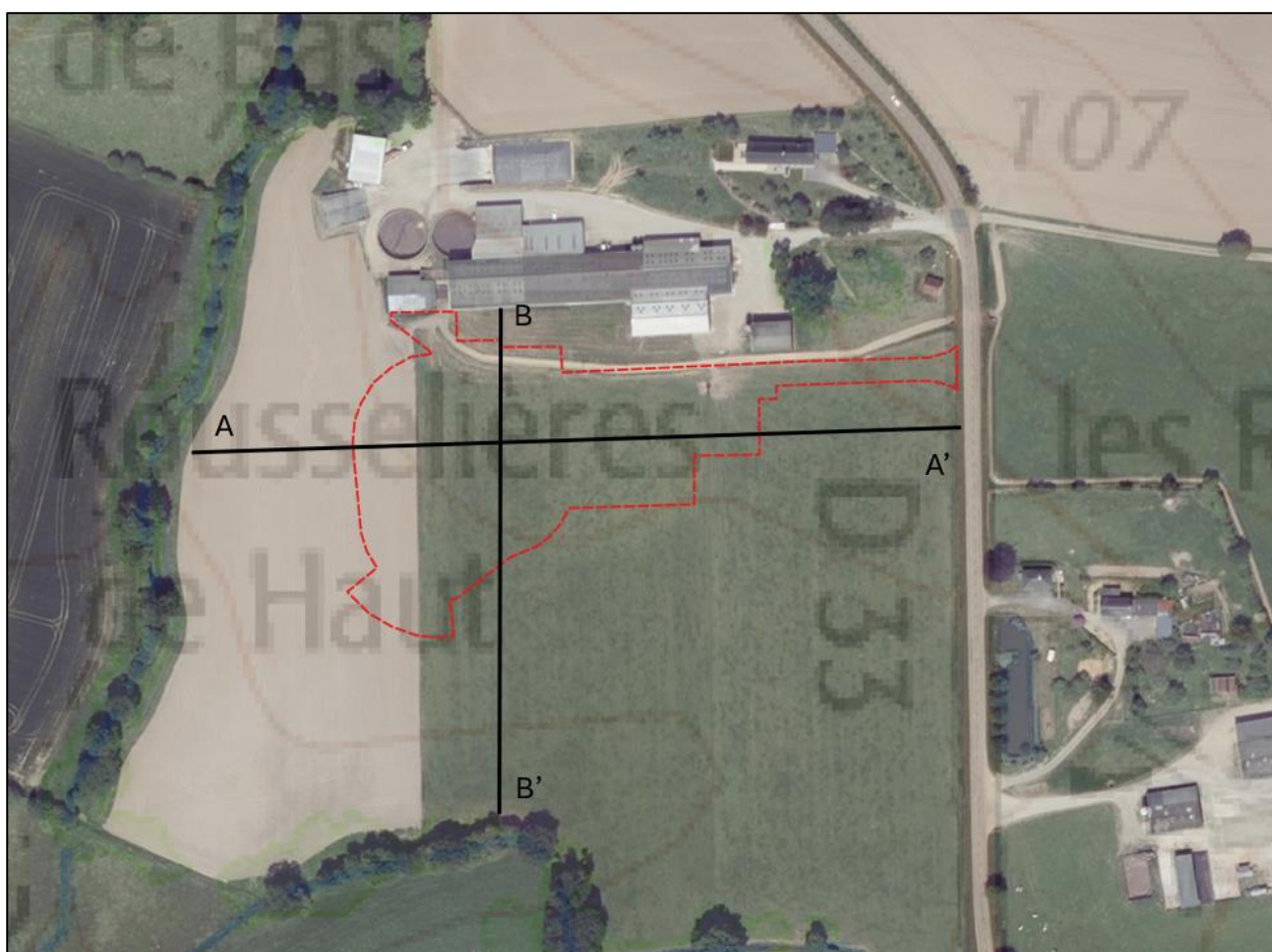


Figure 4 : Localisation des profils altimétriques

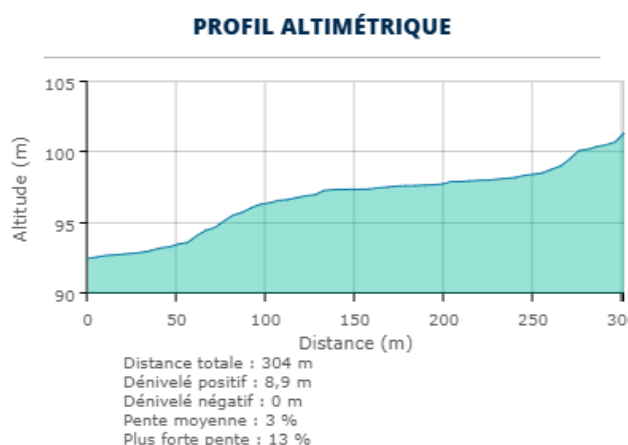


Figure 5 : Profil A-A'

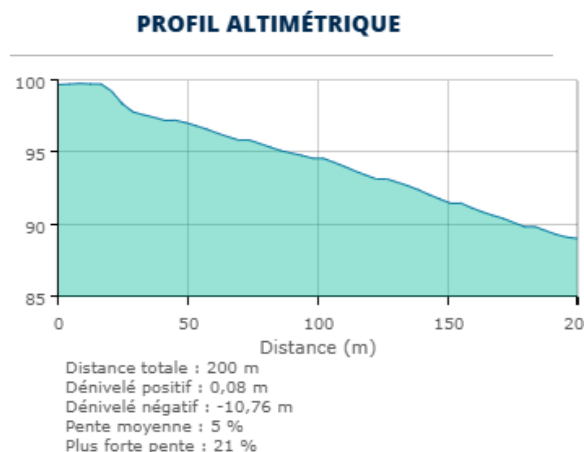


Figure 6 : Profil B-B'

3.3 Géologie

Sources : Cartes géologiques 1/50 000 (Fiche n°210 : Mortain)

La carte géologique du BRGM montre plusieurs formations prédominant au voisinage du projet :

- Siltites et argilites (b2) métamorphisées dans le domaine des "Schistes tachetés",
- Alluvions récentes (Holocène),
- Grèzes, heads, éboulis (Quaternaire),
- Siltites, argilites (Briovérien supérieur),
- Loess non carbonatés ou décalcifiés (Quaternaire-Weichsélien),
- Leucogranites (tardi-Cadomien),
- Siltites et grès briovériens indifférenciés, cornéifiés

Les parcelles du projet sont situées sur des alluvions récentes et des siltites et argilites métamorphisées.

3.4 Hydrographie

Source : BD-Carthage (base de données du réseau hydrographique français)

La commune de Juvigny-les-Vallées est en majorité située sur les bassins versants de La Sée et de l'Argonce. La Sée est un cours d'eau de 66 km prenant sa source dans la commune de Chaulieu à l'est du département et se jetant dans la baie du Mont-Saint-Michel. Au sud du bassin versant de la Sée, l'Argonce prend sa source dans la commune de Juvigny-les-Vallées au niveau de Juvigny-le-Tertre. L'Argonce se jette dans la Sélune au niveau de la commune de Grandparigny.

La parcelle du projet ZB 63 est bordée à l'ouest et au sud par un cours d'eau affluent de la Sée dans laquelle il se jette à environ 2 km au sud-ouest du site.

Le site fait partie du SDAGE Seine-Normandie, et du SAGE Sée et Côtiers Granvillais.

3.5 Captage d'eau potable

Source : Atlasante

La parcelle du projet est éloignée de tout périmètre de protection de captage d'eau potable. Le site se situe à plus de 4 km des périmètres de protection les plus proches.

3.6 Patrimoine naturel

En amont du travail de terrain, une étude bibliographique a été menée, afin de recenser les connaissances existantes, concernant les milieux naturels présents dans le secteur d'étude. Ceux recensés dans un rayon de 5 km du projet sont présentés ci-dessous.

Tableau 2 : Patrimoine naturel

Type de zonage		Nom	Distance	Bassin versant
Zones d'intérêt écologique réglementaire	Zones Natura 2000	FR2500110 - Vallée de la Sée (ZSC)	865 m	Oui – site en amont
Zone d'intérêt écologique non réglementaire	ZNIEFF type 1	250020050 - La Sée et ses principaux affluents-frayères	1,4 km	Oui – site en amont
		250030094 – Bois et prairies de la Hubercière	4,2 km	Oui – site en aval
	ZNIEFF type 2	250008390 - Bassin de la Sée	En limite du site	Oui – site en amont

Zone NATURA 2000 : sites transmis à l'Union Européenne en 1999 pour classement en application de la directive habitat. ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Type 1 : désignent « des secteurs d'une superficie en général limitée caractérisée par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du milieu du patrimoine naturel régional ou national ». Type 2 : désignent « des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes »

Le projet est situé à proximité (moins de 5 km) de la zone Natura 2000 « Vallée de la Sée », d'une ZNIEFF de type 2 et de deux ZNIEFF de type 1. Il est situé en limite de la ZNIEFF de type 2 « Bassin de la Sée ».

Le site est situé à l'extérieur de toute zone naturelle sensible.

Annexe 3 : Carte des espaces naturels

3.7 Zones humides inventoriées

Les zones humides probables font l'objet d'une cartographie (*réseau-zones-humides*).

L'extrait cartographique suivant indique les secteurs recensés sur le site du projet et ses alentours.

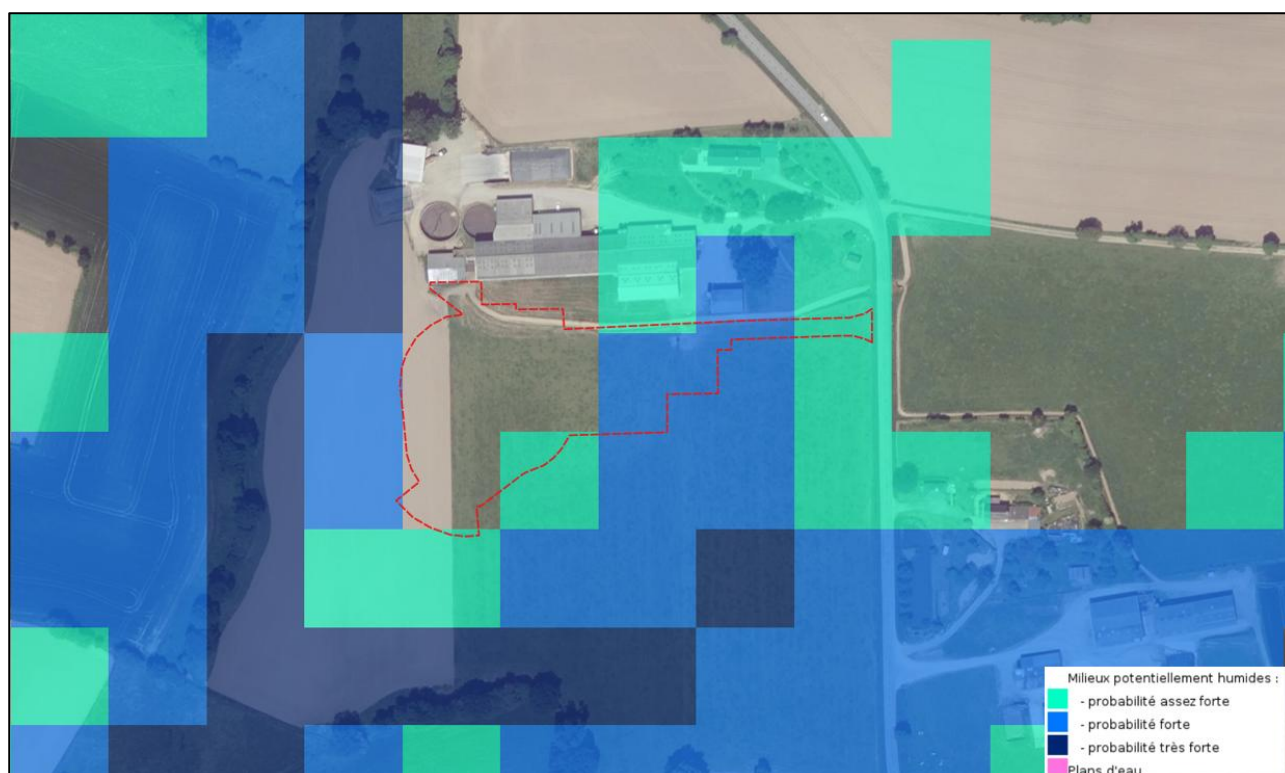


Figure 7 : Milieux potentiellement humides (source : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>)



Figure 8 : Zones à dominantes humides (SDAGE Seine-Normandie) - (source : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>)

Une partie des parcelles concernées par le projet est située en zone potentiellement humide d'après les différents inventaires recensés.

4 DIAGNOSTIC DE ZONE HUMIDE

4.1 Conditions des visites de terrain

Dates des inventaires	Aires d'étude, conditions météorologiques et commentaires
09/02/2026	Localisation : Aire d'étude Météo : Nuageux, pluvieux Diagnostic : Relevés pédologiques et floristiques

Le diagnostic a été réalisé par un ingénieur chargé d'études.

4.2 Présentation photographique du site d'étude

Des photos du site d'étude ont été prises lors du passage terrain, celle-ci permettent de visualiser le site sous différentes orientations.

La carte suivante présente la localisation et l'orientation des prises de vue.

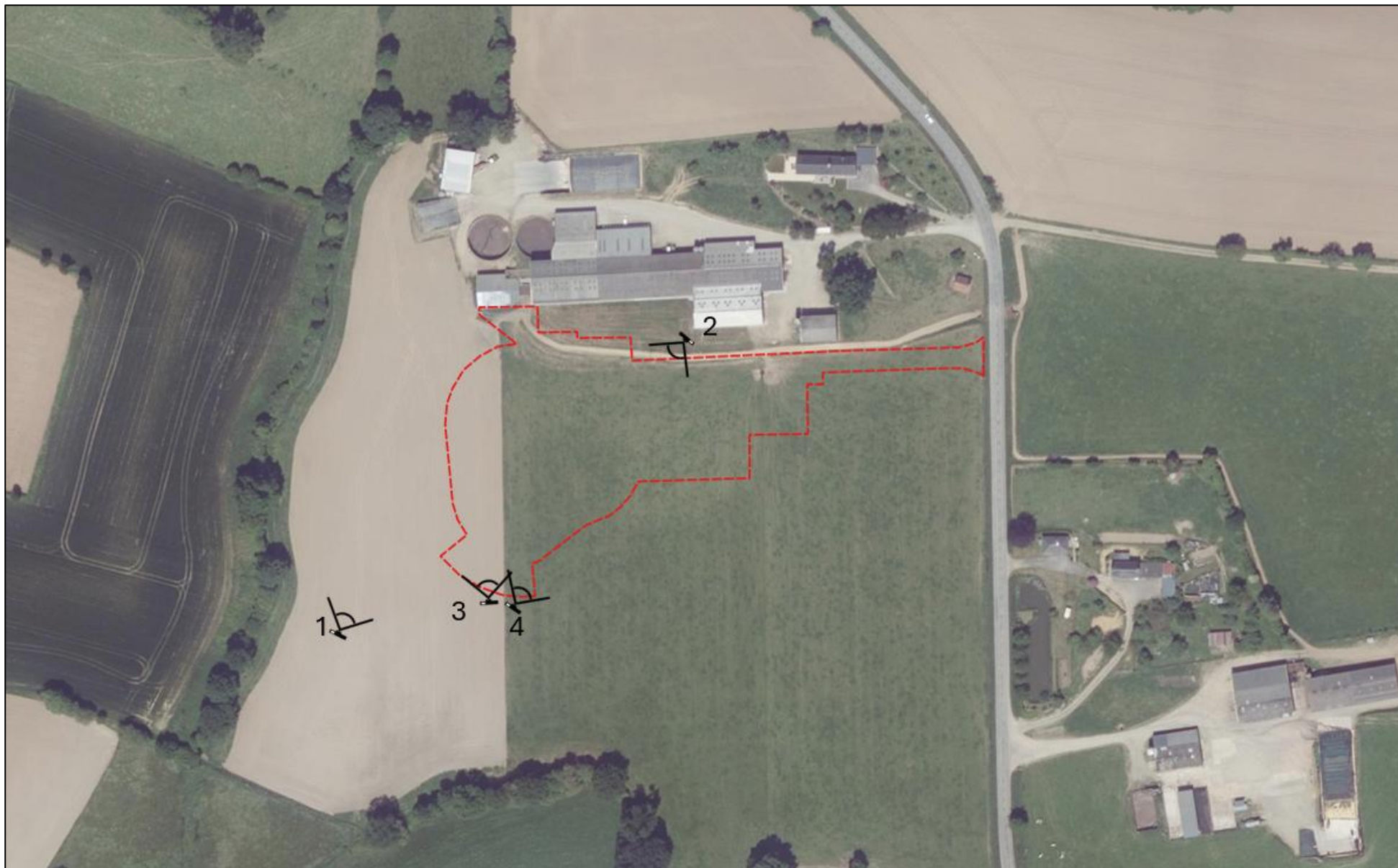


Figure 9 : Localisation des prises de vue



Figure 10 : Prises de vues du site d'étude

4.3 Inventaire des habitats naturels

Un relevé du recouvrement floristique a été réalisé dans chaque secteur homogène d'un point de vue des conditions mésologiques. Sur la parcelle, deux zones homogènes ont été répertoriées :

- La zone enherbée,
- La zone en culture.

Les habitats sont décrits ci-après :

Tableau 3 : Habitats référencés sur la parcelle

Code EUNIS	Intitulé	Végétation dominante
I1.12	Monoculture intensive de taille moyenne	-
E2.61	Prairies améliorées sèches ou humides	Ray-grass

Le tableau ci-après présente les différentes espèces inventoriées par habitat sur le site d'étude.

Annexe 4 : Carte de localisation des habitats

4.4 Inventaire de la flore

4.4.1 Résultats de l'inventaire

Les investigations naturalistes ont permis d'inventorier les espèces végétales présentes sur le site d'étude. La liste complète des espèces recensées est présentée au tableau ci-après.

Parmi ces espèces, aucune n'est considérée comme patrimoniale.

Tableau 4 : Végétation du site d'étude

Strate	Taux de couverture	Nom latin	Nom français	Recouvrement	Liste rouge flore vasculaire de France métropolitaine
I1.12 - Monoculture intensive de taille moyenne					
-	-	-	-	-	-
E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides					
Herbacée	100 %	<i>Lolium multiflorum</i>	Ray-grass d'Italie	90 %	LC
		<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	10 %	LC

Légende :*Espèces hygrophiles****Espèces dominantes****LC : Préoccupation mineure*

La végétation dominante par strate présente sur le site ne permet pas de qualifier la végétation d'hygrophile (inscrites à l'annexe II de l'arrêté). Par conséquent, des sondages pédologiques ont été réalisés.

4.4.2 Cas des Espèces Exotiques Envahissantes

Parmi les espèces inventoriées aucune n'est considérée comme EEE en Normandie.

4.4.3 Synthèse de la flore

Les investigations terrain ont permis de dresser l'inventaire des espèces floristiques du site d'étude. Toutes les espèces recensées sont communes à l'ensemble du territoire français. Elles sont toutes classées en catégorie préoccupation mineure (LC).

4.5 Investigations pédologiques

4.5.1 Présentation des sondages

L'étude pédologique, sur le présent site vient compléter la caractérisation zones humides réalisée selon les critères flore et habitats, conformément à la réglementation du 1^{er} octobre 2009, complétée par la circulaire du 18 janvier 2010.

Plusieurs sondages à la tarière à main ont été effectués par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques, et selon la pente observée sur la parcelle.

Les sols rencontrés sur le site appartiennent aux classes suivantes :

Tableau 5 : Description des sols rencontrés

N°	Prof. max	Traces			Classe GEPPA	Zone humide
		Prof (cm)	Type	%		
1	70 cm	0 à 30 cm	Aucune trace	-	IVb	Non humide
		30 à 70 cm	Traces d'hydromorphie marquées	>5		
2	80 cm	0 à 50 cm	Aucune trace	-	IIIb	Non humide
		50 à 80 cm	Traces d'hydromorphie marquées	>5		
3	80 cm	0 à 50 cm	Aucune trace	-	IIIb	Non humide
		50 à 70 cm	Traces d'hydromorphie peu marquées	<5		
		70 à 80 cm	Traces d'hydromorphie marquées	>5		
4	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
5	80 cm	0 à 50 cm	Aucune trace	-	IIIb	Non humide
		50 à 80 cm	Traces d'hydromorphie marquées	>5		
6	80 cm	0 à 50 cm	Trace marquées	-	IIIb	Non humide
		50 à 60 cm	Traces d'hydromorphie marquées	>5		
		60 à 80 cm	Traces d'hydromorphie peu marquées	<5		
7	90 cm	0 à 90 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
8	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide

9	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
10	80 cm	0 à 80 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
11	70 cm	0 à 70 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
12	75 cm	0 à 75 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
13	80 cm	0 à 80 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
14	80 cm	0 à 80 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
15	75 cm	0 à 50 cm	Aucune trace	-	IIIb	Non humide
		50 à 75 cm	Traces d'hydromorphie marquées	>5		
16	80 cm	0 à 80 cm	Aucune trace	-	I ou II	Non humide
17	80 cm	0 à 75 cm	Aucune trace	-	IIIb	Non humide
		75 à 80 cm	Traces d'hydromorphie marquées	>5		

4.5.2 Synthèse des sondages pédologiques

Aucun des sols inventoriés ne présente de traces d'hydromorphie permettant un classement selon le Groupe d'Etude des Problèmes Pédologiques Appliquée (GEPPA) dans des classes de sols qualifiées de zones humides.

Le site n'est pas concerné par la présence de sols caractéristiques de zones humides.

Annexe 5 : Photographie des sondages pédologiques

4.6 Synthèse des critères de zones humides

Le relevé pédologique ainsi que l'étude de la végétation n'indiquent pas la présence de zone humide sur le site.

Annexe 6 : Carte de localisation des sondages pédologiques

Conclusion

La SAS METHA JULIEN prévoit la construction d'une unité de méthanisation au 1843 Route de Saint-Pois, Chérencé-le-Roussel sur la commune de Juvigny-les-Vallées (50).

Un diagnostic de zone humide a été réalisé. Cet inventaire a permis de mettre en évidence par vérification des critères pédologique et floristique, que la parcelle du projet n'est pas concernée par la présence d'une zone humide.

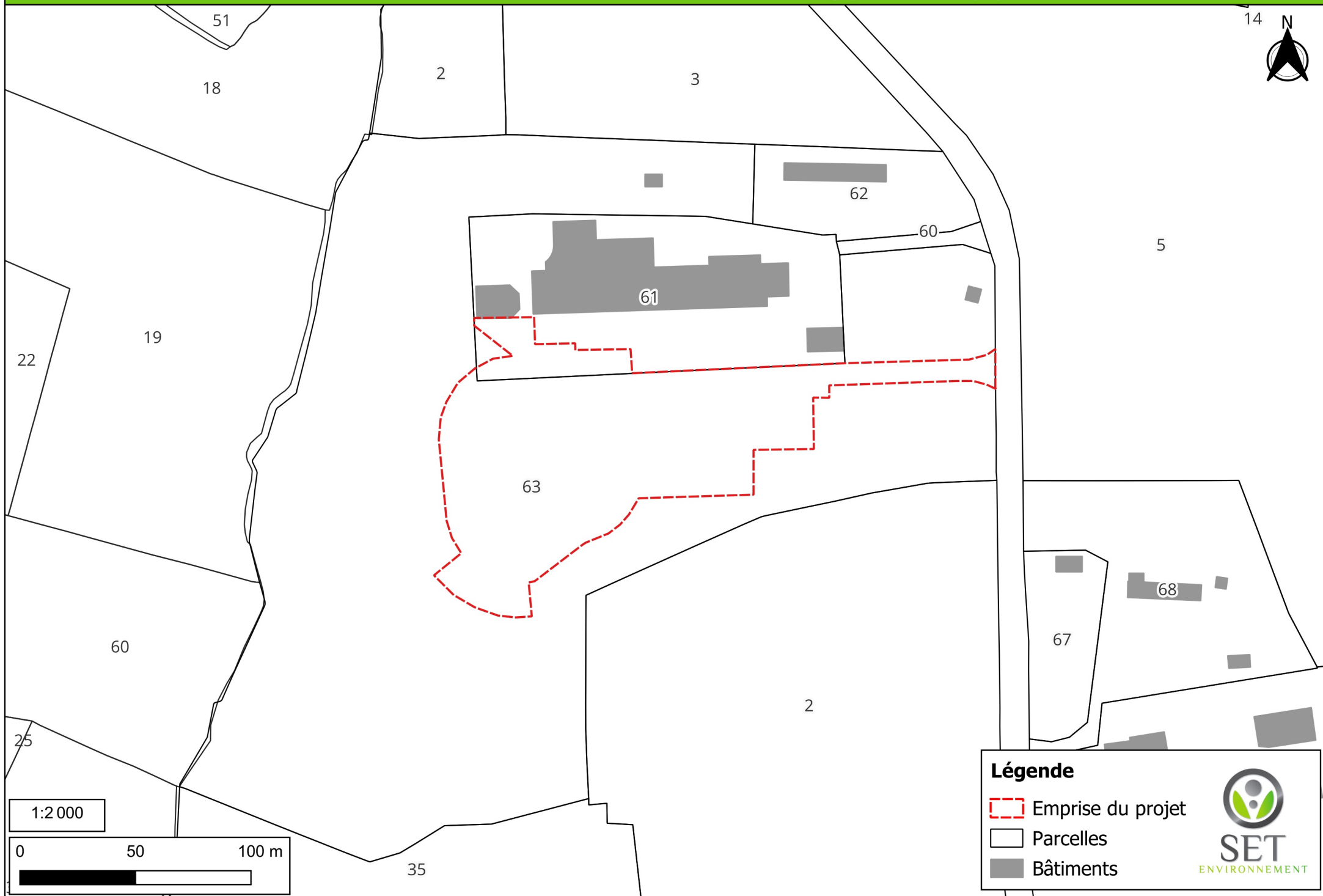
Annexes

Annexe 1 : Carte de localisation

Carte de localisation - SAS METHA JULIEN à Juvigny-les-Vallées (50)

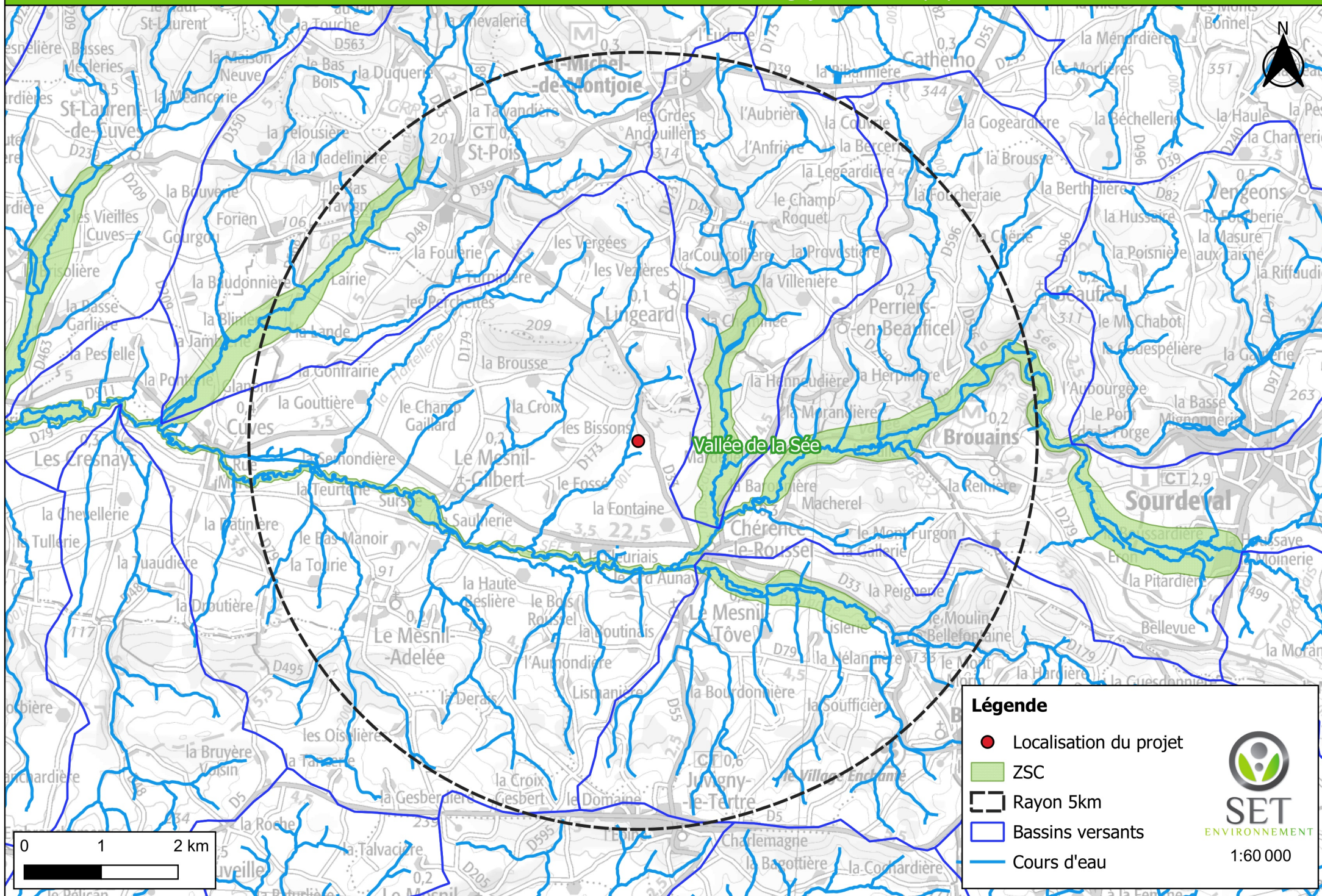


Annexe 2 : Cadastre

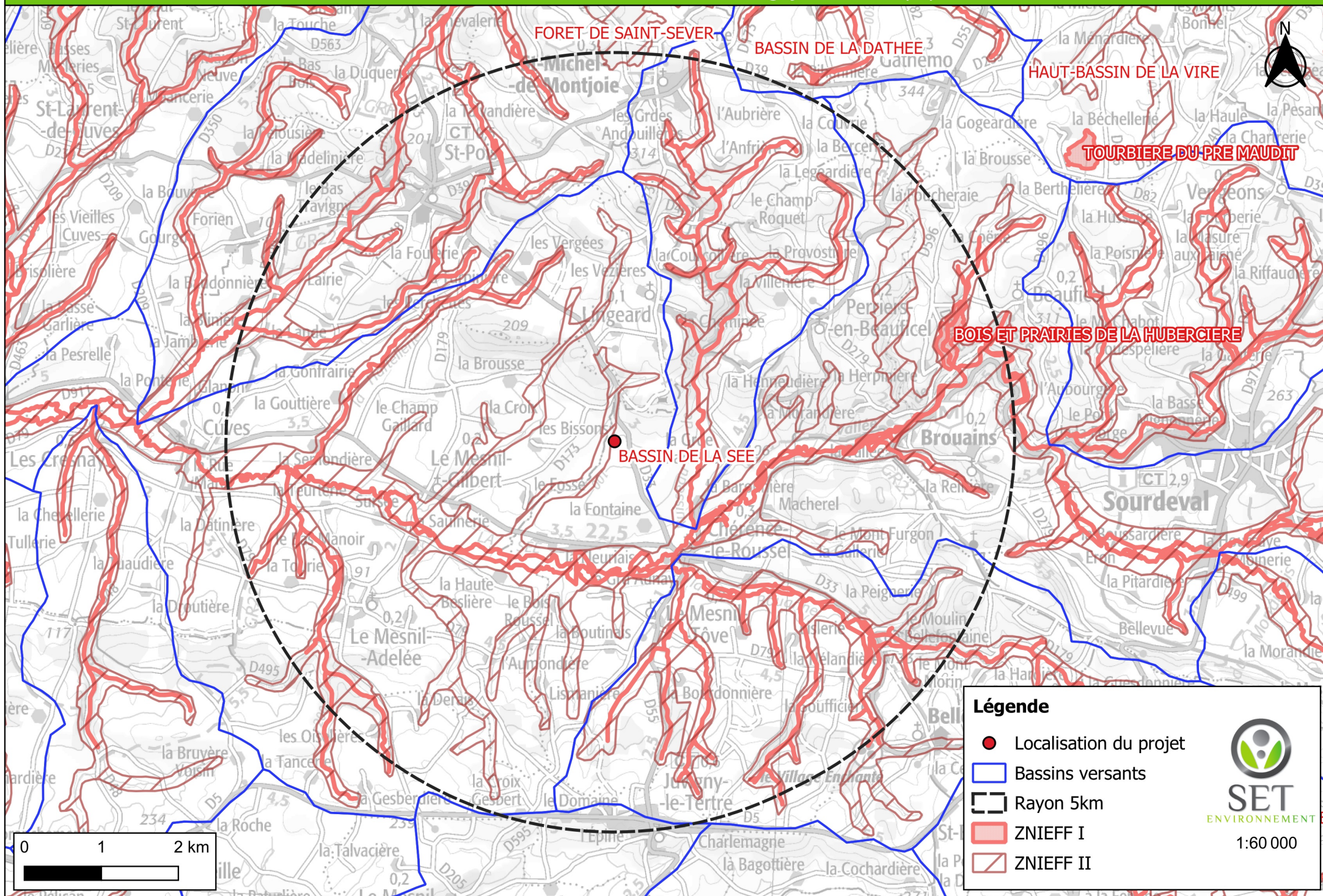


Annexe 3 : Cartes de localisation des espaces naturels

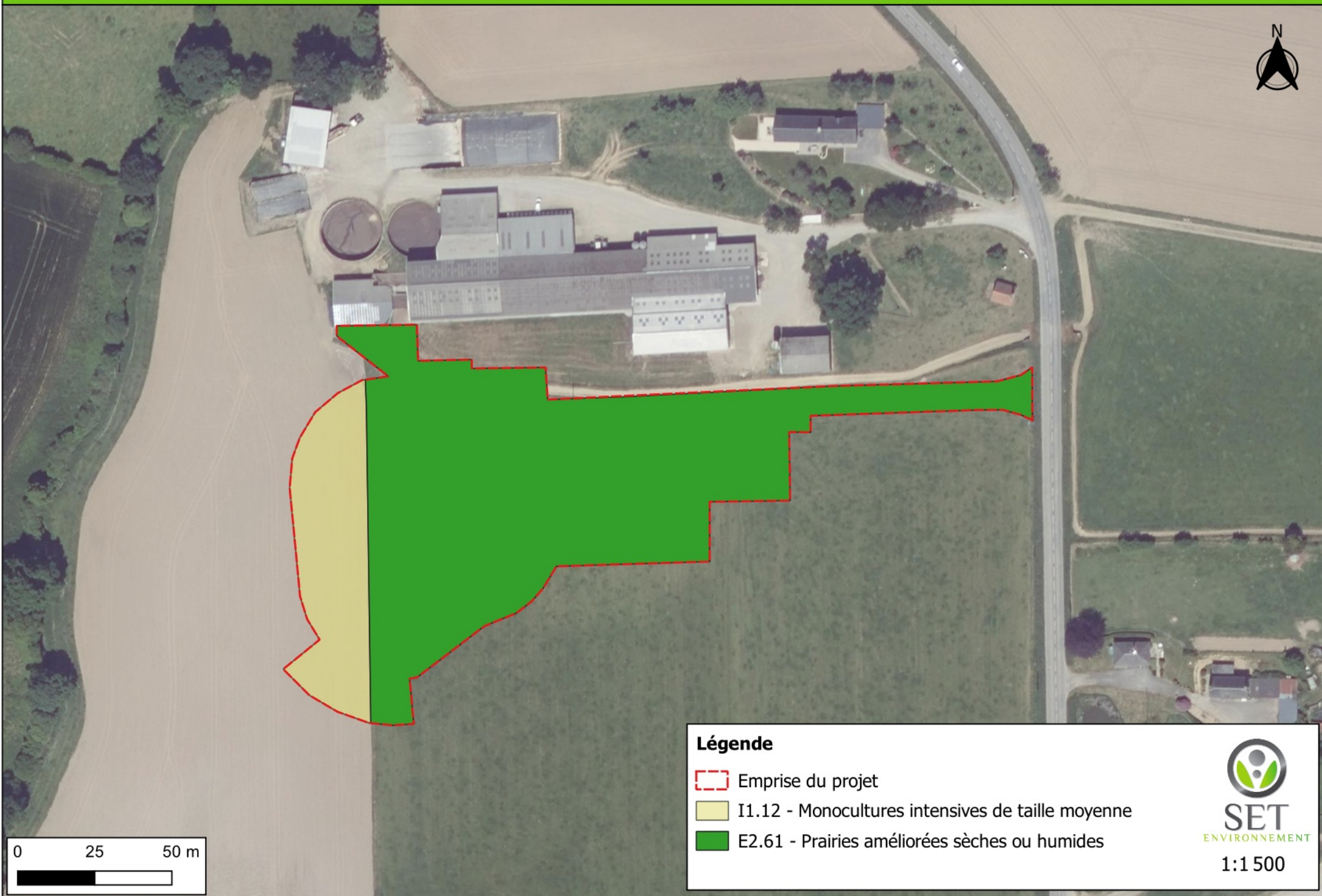
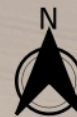
Zones Natura 2000 - SAS METHA JULIEN à Juvigny-les-Vallées (50)



Zones ZNIEFF - SAS METHA JULIEN à Juvigny-les-Vallées (50)



Annexe 4 : Carte de localisation des habitats



Légende

 Emprise du projet

 I1.12 - Monocultures intensives de taille moyenne

 E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides

Annexe 5 : Photographies des sondages pédologiques

N° Sondage	4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16	2, 3, 5, 6, 15, 17	1
Classes GEPPA	GEPPA I ou II	GEPPA IIIb	GEPPA IVb
Zone humide	Non	Non	Non
Photos			

Annexe 6 : Carte de localisation des sondages pédologiques

